

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1449

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 24

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 600-1-4, après le mot :« mentionnée », le mot :« à » est remplacé par les mots : « au premier alinéa de » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.